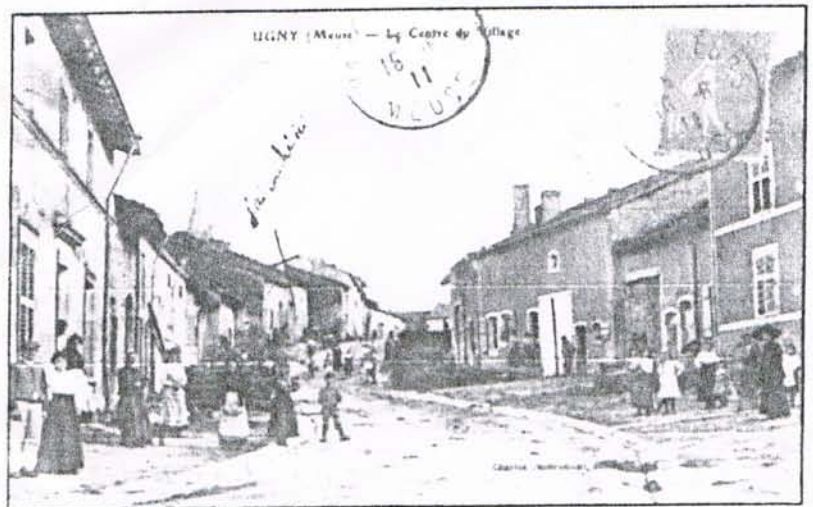
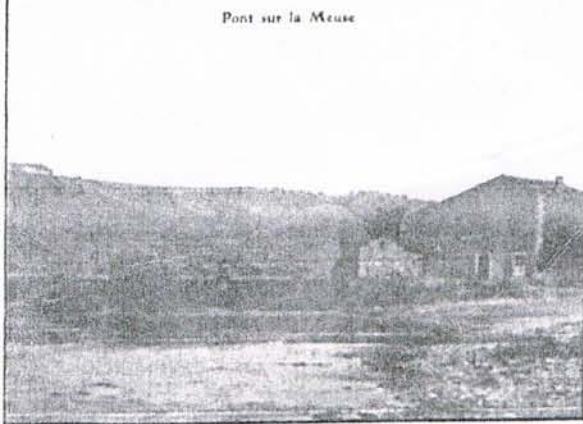


DE UGNY A UGNY-SUR-MEUSE

Le village s'est appelé Ugny jusqu'au 19/6/1918. Il a pris le nom d'Ugny-sur-Meuse pour se différencier de Ugny (54) à la demande de Monsieur le Préfet

100 ANS DE DELIBERATIONS COMMUNALES (1877 - 1977)



En rangeant les placards de la mairie avec monsieur Régé, j'ai eu le bonheur de retrouver 3 cahiers de délibérations du conseil municipal depuis 1877.

Je les ai consultés avec beaucoup d'émotion et un grand respect pour toutes ces personnes qui ont fait vivre le village en traversant 3 guerres (celle de 1870 avec Napoléon III était toute récente).

Au fur et à mesure de mes lectures, j'ai ressenti une profonde admiration pour mes prédécesseurs qui avaient à supporter des dépenses énormes: d'abord le remboursement de la dette de guerre (il restait à payer 22000 francs en 1879).

Pour comparer l'énormité de cette somme, pensez que le salaire annuel de l'instituteur s'élevait à 1200f!

La commune rétribuait 2 instituteurs, un secrétaire de mairie, un appariteur, un sonneur de cloches, un garde-champêtre, un fossoyeur...Il fallait subventionner les pompiers, entretenir les chemins ruraux et vicinaux (actuellement routes d'Ugny à Vaucouleurs et d'Ugny à Rigny), secourir les vieillards, les indigents, aider les femmes en couches....

J'ai rassemblé les faits importants et il m'a semblé juste de vous en faire profiter aussi, les vieilles familles du village qui retrouveront des noms connus, et les nouveaux habitants pour leur permettre de mieux comprendre l'évolution du village.

M.Th. LEFRANC

ARRETES DE POLICE MUNICIPALE – 1887

- Interdictions:**
- de dépôts quels qu'ils soient dans les rues et ruelles
 - de laisser couler de l'eau sur la voie publique quand il gèle
 - de faire galoper les chevaux dans les rues
 - de laisser divaguer les vaches, chevaux et gros chiens
 - d'atteler les chiens, de les exciter à se battre
 - de conduire les ours en laisse sans autorisation du maire
 - de sonner les cloches pendant les orages
 - de fumer près de matières combustibles
 - d'allumer des feux dans les champs à moins de 100 m des maisons
 - de se baigner à moins de 200 m des habitations
 - de faire du bruit avant 8h du matin et après 8h du soir
 - de jeter des cadavres d'animaux dans la Meuse
 - de glaner avant le lever et après le coucher du soleil
 - d'arracher les haies
 - de se déguiser en fonctionnaire public ou ministre du culte
 - aux logeurs de recevoir des filles publiques (maison close à Maxey-sur-Vaise)

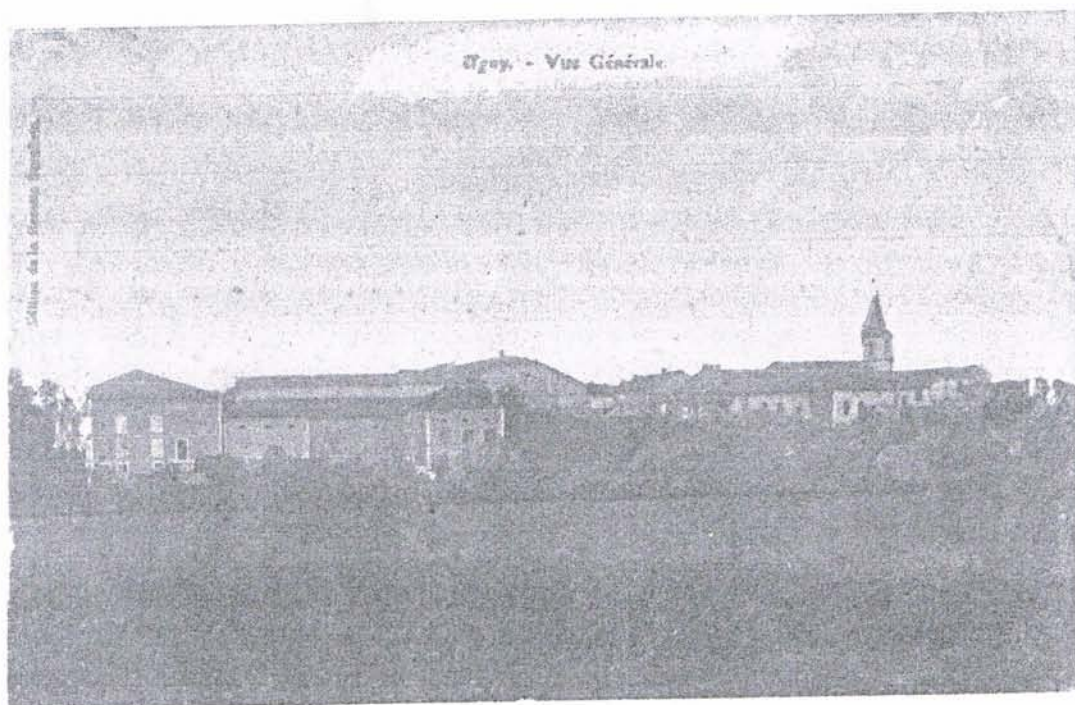
- Obligations:**
- de déblayer la neige, casser la glace, répandre de la cendre sur le verglas
 - de balayer tous les dimanches devant sa porte et jusqu'au milieu de la rue
 - de couper chardons et orties avant la floraison
 - de tenir en laisse les chiennes en folie.
- les auditeurs aux séances du conseil municipal doivent être découverts et complètement passifs.

On pourrait, à peu de chose près, se servir de cet arrêté de police municipale au XXIème siècle!

Ajouts en 1905:

- interdiction de couvrir les toits en chaume
- les chambres doivent avoir une surface minimum de 25 m²
- les puits doivent être protégés contre les infiltrations de purin
- les écuries doivent être blanchies à la chaux, les fumiers sur des sols imperméables, et le purin couler dans une fosse
- les animaux morts doivent être enterrés
- les déjections doivent être détruites à la chaux vive
- les personnes et les animaux malades doivent être isolés

1910: les viandes de boucherie doivent obligatoirement avoir un certificat d'origine et de salubrité délivré par vétérinaire



Je n'ai pas eu la prétention de tout raconter, mais j'ai voulu vous faire revivre l'évolution du village. J'espère que vous aurez autant de plaisir à lire que moi à rédiger.

Si certains ont des remarques, je les écouterai avec attention

Vive Ugny, qu'il vive longtemps!

Qui écrira la suite, de 1977 à 2077? Le défi est lancé....

M.Th. Lefranc



LE CONSEIL MUNICIPAL

- ◆ Il est composé de 10 conseillers jusqu'en 1945, puis de 11 à partir de 1947. Le maire est désigné sous le nom de « président ».
- ◆ Pendant la période de la guerre 1914/18 et celle de 1939/45, le rythme des élections est perturbé. Pendant la guerre 14/18, il ne restait que 4 conseillers non mobilisés.
- ◆ Différentes commissions existaient pendant cette période (1877/1977): répartition des contributions directes, bureau de l'assistance médicale, gestion de la « Fabrique » de l'église (gestion des fonds et dons à l'église, avant la séparation de l'église et de l'Etat), commission de révision des listes électorales, délégués aux élections sénatoriales, commission scolaire, bureau de la caisse départementale contre la grêle, la mortalité du bétail....
- ◆ De 1877 à 1926, la majorité des conseillers est propriétaire, cultivateur. Un ou deux rentiers apparaissent à chaque élection. Il faudra attendre 1926 pour que 2 ouvriers (2 carriers) soient élus. Situation inchangée jusqu'en 1947. A partir de ce moment, d'autres ouvriers entrent au conseil (ouvrier agricole, cantonnier). En 1977, il y avait toujours la même proportion d'agriculteurs et d'ouvriers (8/3)
- ◆ Les anciens n'avaient pas peur de répondre vertement à l'Administration en cas de désaccord, mais en termes choisis...: « *le conseil en ayant délibéré, appréciant l'inopportunité de la mesure, ne croit pas devoir autoriser l'ouverture d'un cours d'adultes....* »....ou savaient formuler leurs demandes...: « *en conséquence, cette assemblée prie les autorités compétentes d'examiner la question sous le double point de vue de commodité et d'économie, et d'entrer dans ses vues en y donnant son adhésion* ».
- ◆ Les réunions étaient nombreuses, environ 1 par mois. Elles avaient lieu souvent en début d'après-midi et pouvaient tomber un dimanche.

LES DEPENSES

- ◆ De 1877 à 1884, le remboursement de la dette de la guerre de 1870 obère sérieusement les finances (22000f restent en 1879)
- ◆ Bien que les lois de Jules Ferry (1882) et Guizot (1883) aient institué l'école gratuite, les salaires de l'instituteur (1200f par an) et l'institutrice (600f par an) sont à la charge de la commune (noté au budget jusqu'en 1904), ainsi que les cours d'adultes pour hommes.
- ◆ L'entretien des chemins ruraux et vicinaux à grande communication sont aussi à la charge de la commune (environ 900f par an) jusqu'en 1948 (voir tarif de conversion). Les chemins vicinaux reçoivent parfois des aides du département.
- ◆ L'entretien du corps des pompiers (12 à 14 hommes) est à la charge de la commune (obligatoire). A partir de 1882, chaque pompier reçoit 6f par an. La commune achète les tenues et les casques, fournit et entretient pompe, tuyaux, seaux en toile. Le département accorde une subvention annuelle d'environ 50f et aide pour des achats importants, comme la pompe.

- ◆ Divers salaires:
 - instituteurs (jusqu'en 1904 au moins)
 - employés communaux
 - secrétaire de mairie (750f en 1918)
 - appariteur (annonce par « son de caisse »)
 - sonneur de cloches & entretien des horloges communales
 - garde-champêtre (175f en 1862). Supprimé en 1898 pour *refus d'obéissance au maire*, et en 1916 pour « *incapacité pour un travail qui est une vraie sinécure* »
 - maîtresse de couture (200f en 1921)
 - femme de ménage pour écoles et mairie

- ◆ Diverses assistances:
 - assistance médicale gratuite pour les indigents (en 1920: 16 personnes) + 1 lit réservé à l'année à l'hospice de Vaucouleurs à partir de 1920
 - assistances aux familles nombreuses (60f par enfant en 1913)
 - assistance aux femmes en couches et primes d'allaitement
 - assistance aux vieillards et aux infirmes
 - bureau de bienfaisance pour indigents (vêtements, chaussures, repas chauds l'hiver)
 - subventions aux pupilles de la nation (50f/an à partir de 1918)
 - subvention à la Croix Rouge (50f/an)
 - subvention aux mutilés de guerre (57f/an)

- ◆ La fête nationale était toujours fêtée avec faste (ex: 8400f en 1946), avec des sentiments patriotiques très forts
- ◆ Entretien des fontaines, puits et mares
- ◆ A partir de 1941, indemnité au gérant de la cabine téléphonique
- ◆ A partir de 1945, assurance du Conseil municipal à la Mutualité générale
- ◆ A partir de 1947, indemnité au maire (1947: 1600f, en 1950 4000f)
- ◆ En 1953, création des postes de fossoyeur et cantonnier

LES POMPIERS

Contrairement à maintenant, il est obligatoire que chaque commune soit dotée d'un corps de pompiers. Ce qui a permis d'éteindre plusieurs incendies avant qu'ils ne s'aggravent.

- ◆ **1852**, réorganisation des sapeurs-pompiers, suite à la fin de l'engagement quinquenal de ce corps. La commune s'engage pour 5 ans à verser 6f par an à chaque pompier.
- ◆ **1878**: Equipement des pompiers payé 294,50 f à Mr Papault de Bar-le-Duc
- ◆ **1883**: Achat de pantalons pour les pompiers. 100 cartouches à balles.
- ◆ **1886**: Acquisition d'une pompe à incendie aspirante et refoulante, et 50 seaux en toile et 300m de tuyaux
Le conseil municipal vote 1000f pour ces achats et demande 1000f à la caisse départementale pour compléter.
Vote aussi 90f pour la fabrication d'échelles à incendie.
- ◆ **1894**: Dissolution du corps des pompiers et reconstitution avec 14 hommes
- ◆ **1910**: subvention de 50f par le préfecture. 28f de la commune. Somme de 88,40f mandatée à Mr Dautremont, cafetier, pour frais occasionnés (boissons pour les pompiers, lors de l'incendie du moulin (27/12/1910)
- ◆ **1919**: réparation de la pompe par la maison Noël de Liverdun: 2046f
- ◆ **1943**: assurance incendie des bâtiments communaux
- ◆ **1947**: un bouquet est offert à chaque pompier
- ◆ **1973**: les pompiers existent toujours et sont 12. Dissolution en 1977

NB: Chaque année, la commune d'Ugny offre un repas à ses pompiers, d'abord le 14 juillet, puis le 11 novembre (chez Charles Dautremont, puis Maurice Antoine)

INSTRUCTION PRIMAIRE

- ◆ 2 écoles, une de filles (non obligatoire) et une de garçons jusqu'en 1904, les élus s'opposant farouchement à une seule école mixte: « *attendu qu'il y a toujours danger pour le maître et les élèves, les mœurs et la morale à n'avoir qu'une école mixte....* »
- ◆ 1 religieuse nommée par arrêté préfectoral pour les filles (ex: sœur Rosalie, dame Mathiot en 1879) payée 5 à 600f par an.
- ◆ 1 instituteur pour les garçons payé, lui, entre 1000 et 1200f par an. Quelques noms: Florentin Justin en 1878, Presson Achille en 1889....)
- ◆ L'école n'est pas gratuite (sauf pour les indigents). Chaque enfant paie 1f/mois. En 1877, le Conseil Municipal donne un avis négatif sur la gratuité des écoles à cause de la dette de guerre (27 centimes additionnels par contribuable)
- ◆ En 1882, constitution d'une commission municipale scolaire pour encourager la fréquentation scolaire (récompenses aux bons élèves, secours aux indigents), présidée par le maire et les dames patronesses.
- ◆ Même année, création d'une caisse des écoles avec subvention de 25 f.
- ◆ En 1883, travaux dans les maisons d'école avec le concours de l'architecte de Vaucouleurs, monsieur Merdier. Emprunt de 2000 f. Demande d'aide à l'état
- ◆ En 1884, refus de construire une seule école avec classe enfantine. Motifs: la dette de guerre. Danger pour la morale.....
- ◆ Refus d'organiser des cours d'adultes (hommes) 3 mois en hiver en 1886: « *cette assemblée prie les autorités compétentes d'examiner la question sur le double point de vue de commodité et d'économie, et d'entrer dans ses vues en y donnant son adhésion.* » Quelle jolie formulation...
- ◆ En 1886, menace de fermeture des écoles s'il n'y a pas de réparations ou reconstruction
- ◆ En 1887, vote de 50 f pour la bibliothèque scolaire
- ◆ A partir de 1897, jusqu'à la première guerre mondiale, cours d'adultes pour les hommes 3 mois en hiver
- ◆ En 1898, refus de mettre à la disposition de l'école d'un champ d'expériences agricoles. Conseil: « *utiliser le jardin de l'instituteur* »
- ◆ 15 Août 1904, transformation de l'école de filles en école mixte (la commune payant l'institutrice moitié du taux légal doit se mettre aux normes ou n'avoir qu'une école). Réflexion sur la nouvelle salle de classe et « privés » spéciaux garçons et filles (devis: 2600 f)
 - vote pour le traitement d'une maîtresse de couture: (80 f/an)
 - vote pour le traitement d'une femme de ménage: (50 f/an) pour balayage quotidien à la sciure humide, lavage mensuel. L'instit. l'avait fait gratuitement pendant 12 ans!
- ◆ En 1907, création d'une société scolaire de tir (40 f) à la demande de l'instit.

Ecoles (suite)

- ◆ En 1919, réparation du logement de l'instituteur
- ◆ En 1925, 1200f pour réparation de l'école (dont le remplacement du poêle)
- ◆ En 1936, le conseil municipal demande le retour de Mr Robert, instituteur, jugeant la classe de 43 élèves trop pénible pour une femme.
- ◆ En 1946, travaux de peinture à l'école.
- ◆ En 1952, la loi Barangé alloue 1000f par trimestre scolaire à tout enfant scolarisé de 6 à 14 ans. L'école va se doter de matériel: cartes, scies à découper, contreplaqué, diverses fournitures pour travail manuel, tableau tournant, livres de bibliothèque, fourneau feu-continu, lavabo (242000f)
 - En 1953, un phono, des disques, un appareil de pyrogravure
 - En 1956, 29 tables. Il y avait alors 35 élèves.
 - En 1960, un appareil de projection
- ◆ En 1955, distribution de lait aux enfants des écoles. Le lait est fourni par la coopérative agricole de Vaucouleurs (et prélevé dans des étables où les vaches ont été vaccinées contre la tuberculose (21600 f par an)
- ◆ En 1962, ramassage par bus pour le CEG de Vaucouleurs (60% d'aide d'état). Création d'un syndicat inter-communal
- ◆ Le 16-06-1972, suppression de l'école pour la rentrée. Le conseil municipal ne s'y oppose pas, 4 élèves seulement d'inscrits et l'institutrice, Mme Bisson part en retraite.

Session de mai 1900

Procès verbal d'installation des membres du conseil municipal.

L'an mil neuf cent vingt du mois de mai à une heure du soir,
Les membres du conseil municipal de la commune d'Agny proclamés
par le bureau électoral à la suite des opérations du 12 mai, se sont
réunis dans la salle ordinaire des séances de cette assemblée, sur la convocation
qui leur a été adressée, conformément aux articles 48 et 47 de la loi du
5 avril 1884

Le Maire de la Ville commune a successivement appelé ces membres dans
l'ordre du tableau, c'est à dire dans l'ordre déterminé par l'article 49 de
la loi du 5 avril 1884, savoir :

N ^o du tableau	N ^o de cheques commune	Noms	Naissance		Profession	Domicile	Date à laquelle le conseiller a été élu	
			Le jour	Lieu				
1105	1	Merc	23/4	1856	Agny	Cultivateur	Agny	1888
206	2	Gilbert	23/4	1855	Agny/Hesse	1 ^{er}	H	1891
-	3	Richelot	29/4	1827	Agny	Rentier		1860
-	4	Hette	13/4	1857	2 ^o	Cultivateur		1900
-	5	Madot	1/10	1845	2 ^o	2 ^o		1892
208	6	Richelot	26/4	1852	2 ^o	2 ^o		1896
112	7	Madot	8/7	1858	2 ^o	2 ^o		1888
206	8	Marc	11/1	1843	2 ^o	2 ^o		1888
206	9	Claude	21/3	1848	2 ^o	propriétaire		1878
206	10	Elophé	24/6	1851	Agny-la-Halle	Cultivateur		1888

Il a ensuite et dans le même ordre prononcé leur installation
comme membres du conseil municipal de la commune d'Agny -

Et de tout ce qui précède, le présent procès verbal a été dressé en triple minute,
dont une sur le registre des délibérations du conseil municipal et les deux autres
destinées à être l'une annexée au procès verbal d'installation communiqué à la mairie
et l'autre transmise à M. le Sous-Préfet.

Fait et clos le jour mesuré dessus et ont signé les membres présents et ont été élus

J. Charde H. Madot
E. Hottel

grande communication, d'intérêt commun et vicinaux ordinaires, et invite le Conseil à arrêter le tarif de conversion en tâches des journées de prestations.

Le Conseil, considérant qu'il est indispensable de pourvoir aux dépenses précitées, et qu'en raison de l'insuffisance de revenus ordinaires, il y a lieu pour la commune de s'imposer des prestations en nature et des centimes additionnels pour assurer le paiement de ces dépenses :

Délibère ce qui suit :

Art. 1^{er}. - Il est affecté, sur les revenus ordinaires de la commune, une somme de - - - - -

Art. 2. - Tout habitant, chef de famille ou d'établissement, à titre de propriétaire, de régisseur, de fermier ou de colon partiaire, porté au rôle des contributions directes de la commune, aura à fournir, en 1880 :

1^o Pour sa personne et pour chaque individu mâle valide, âgé de 18 ans au moins et de 60 ans au plus, membre ou serviteur de famille, et résidant dans la commune ;

2^o Pour chacune des charrettes ou voitures attelées, et en outre pour chacune des bêtes de somme, de trait, de selle, au service de la famille ou de l'établissement dans la commune ;

Une prestation de 3 journées dont le produit est évalué à - - - - -

Art. 3. - Il est voté et il sera recouvré, en 1880, une imposition de 5 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes de la commune qui sera comprise au rôle général de 1880, et dont le produit est évalué à - - - - -

Art. 4. - Le montant de ces votes sera appliqué ainsi qu'il suit :

1 ^o Aux frais de service et de personnel, pour - - -	53 ⁵⁰
2 ^o Aux chemins de grande communication, pour - - -	780.
3 ^o Aux chemins d'intérêt commun, pour - - -	282
Total - - -	1115.

Art. 5. - Les prestations en nature et le produit des taxes à la tâche ; le tarif de conversion, est fixé ainsi qu'il suit, pour la

117
iation
s d'école

Mr. le Président a de nouveau soumis ^{au Conseil} le dossier relatif aux maisons d'école de cette commune et l'a invité à donner son avis.

Vu la lettre de Mr. le Sous-Préfet de Commercy du 2 juillet 1884, exprimant la pensée de construire une seule école, avec annexion d'une classe enfantine;

Vu le rapport de Mr. l'Inspecteur primaire du 10 du même mois, conseillant de construire une école mixte sur un terrain libre, même sans adjonction d'une classe enfantine;

Considérant que le Conseil, dans une de ses délibérations antérieures, a émis l'avis de restaurer ses maisons d'école dans la mesure du possible conformément au programme arrêté par Mr. le Maire;

Considérant qu'un avant-projet demandé par Mr. l'Inspecteur d'Académie en date du 24 avril 1882, a été rédigé par Mr. Mordier architecte qui a évalué la dépense à la somme approximative de 3 mille francs,

Considérant ensuite que la Commission des Bâtimens scolaires a émis l'avis qu'il y avait lieu d'opérer quelques changements à cet avant-projet que Mr. Mordier a remanié en faisant ressortir une augmentation de dépense d'environ 2 mille francs,

Le Conseil estime que ce second projet ou la ^{plu} modification exposé par Mr. le Maire soit mise à exécution pour les motifs suivants:

1° Que la Commune entend conserver ses deux écoles possédées de temps immémorial, attendu qu'il y a toujours danger pour le maître et les élèves, les maçons et la morale à n'avoir qu'une école mixte dans une commune quelconque;

2° Qu'une école unique à établir à Ulegny, sur un terrain libre, ne pourrait avoir lieu que hors du village, chose à laquelle le Conseil et toute la Commune s'opposent à tout jamais.

Fait et délibéré en séance à Ulegny, le jour, mois et an susdits.

M. B. Aillote
L. Honneur
M. B. Aillote

L. Honneur
M. B. Aillote

M. B. Aillote
L. Honneur
M. B. Aillote

L'ÉGLISE AVANT 1906 ET APRES

♦ La séparation de l'église et de l'Etat aura lieu en 1906

Jusqu'à cette date, les fonds de l'église sont gérés par le « Conseil de Fabrique », qui reçoit dons, legs et subventions (président: le maire). Il fait aussi entretenir le presbytère.

- ♦ 1878: reconstruction du clocher. Adjudicataire: le sieur Joseph Thénard entrepreneur à Mauvages: 9366f.
Architecte: Verneau à Commercy
La même année, travaux dans le presbytère: 849f. Obligation de faire un emprunt de 5000f à 4%
Le dixième de la somme est retenu pendant un an en garantie du travail réalisé (comme à chaque travaux)
Le conseil de Fabrique demande l'autorisation de transformer ses titres de rentes en titres nominatifs (autorisé)
- ♦ 1880: refus de combler le déficit du Conseil de Fabrique de l'église
- ♦ 1886: acceptation d'un leg de 500f (Colin) à la Fabrique, à charge de services religieux à perpétuité
- changement de la moyenne cloche qui est fêlée
- ♦ 1907: réglementation de la sonnerie des cloches (sans excéder 10mn):
 - civiles: pour annoncer le passage du Président de la République
la veille et le jour de la fête nationale
pour les événements graves (inondations, feu, invasion...)
pour appeler les enfants à l'école
 - religieuses: pour les offices
 - interdit de sonner les cloches pendant les orages
- ♦ 1908: le presbytère ne doit plus être laissé gratuitement à la disposition du prêtre.
- location du presbytère au prêtre
- ♦ 1910: création d'un bureau de bienfaisance corrélative à la dévolution de biens des anciens établissements ecclésiastiques
- ♦ 1911: secours aux indigents par le bureau de bienfaisance:
par mois: alimentation:7f50, logement: 1f, vêtements: 1f50, chauffage:2f = 12f
- ♦ 1920: location du presbytère à un particulier après le départ de l'abbé Lorrain (85f) à condition de ne pas engranger de récoltes dans les pièces.
- ♦ 1925: création d'un service de voiture pour aller chercher le curé de Rigny chaque Dimanche (200f)
- ♦ 1928: versement à l'association culturelle de Verdun créée en 1924 du reliquat de l'ancienne Fabrique de l'église d'Ugny
- ♦ 1942: réparation de l'église grâce aux dommages de guerre (20830f)
- ♦ 1953: achat d'une voiturette/corbillard
- ♦ 1978: remaniement de la toiture de l'église

DECISIONS IMPORTANTES

Pont supérieur:

- 1877: Demande à la compagnie des chemins de fer de l'est la réalisation d'un passage supérieur au chemin de fer, car le passage à niveau actuel, situé entre deux courbes, est trop dangereux et les cultivateurs attendent trop longtemps (20 à 30 mn en général). « *Le conseil municipal, au nom de tous les habitants d'Ugny, prie MMrs les administrateurs de bien vouloir examiner les motifs sérieux exposés et de faire droit à ses justes réclamations....* »

- 1877: Nouvelle demande pour obtenir un pont supérieur au-dessus de la voie ferrée. La compagnie de l'est édifiant une deuxième voie sur la ligne Pagny/Chaumont, les dangers et l'attente sont accrus.

- 1878: La construction du pont supérieur est acceptée, mais la commune supportera les frais du remblai

Limites du territoire d'Ugny

- 1879: Demande à Mr le maire de Vaucouleurs le rattachement à la commune d'Ugny de 29ha de prés et 18ha de terre situés sur le territoire de Vaucouleurs mais cultivés par des habitants d'Ugny.

Motifs: terrains situés à 5 km de Vaucouleurs et à 1,5 km d'Ugny
difficulté pour le garde-champêtre de Vaucouleurs de les surveiller
la récupération des taxes aiderait la commune d'Ugny

- 1881: Nouvelle demande formulée en termes martiaux

- 1889: Après sermon de la sous-préfecture, Vaucouleurs accepte la demande d'Ugny

Chemins:

- 1879: Demande pour que le chemin rural dit « sous les vignes » soit classé en chemin vicinal, afin que le département paie une partie de l'entretien.

- 1881: Demande tendant à rendre insubmersible les chemins 36 (Ugny à Vaucouleurs) et 44 (Ugny à Rigny) surtout à leur jonction, où un habitant d'Ugny a failli se noyer. Ou alors, refaire l'ancien chemin du Try.

- 1882: Refus de voter le déficit au compte d'emploi des ressources pour les chemins vicinaux (cotes indûment établies)

- 1885: Entretien des chemins (1120f) payé en partie par 5 centimes additionnels. Pour ceux qui ne peuvent pas payer, fourniture de matériaux ou 3 journées de travail.

- 16/02/05: Opposition à la mairie de St Germain qui projette de vendre le chemin de la Chalaide aux nouveaux industriels de la carrière. Demande d'annulation, l'enquête commodo et incommodo n'ayant pas été faite. Ce chemin est un raccourci pour les ouvriers allant à pied à la carrière.

- 20/04/05: Le conseil municipal de St Germain envoie une délibération du 23/03/05 qui maintient la vente

- 1922: Arbres de la route 36 abattus et vendus, remplacés par des fruitiers (1500f) qui seront abattus en 1964

- 1945: Réquisition des cultivateurs pour réparer les chemins (apport de pierres brutes et cassées)

- 1951: le chemin vicinal 36 devient route départementale goudronnée

DECISIONS IMPORTANTES (SUITE)

Lavoir Public

- 1887: Décision de créer un lavoir public sur le bras du moulin. Devis de Mr Merdier: 1600f. Construction commencée en 1888. Coût: 3317f.

- 1945: Plainte déposée contre la Société d'Alimentation en eau de la ville de Metz qui refuse de faire des travaux au barrage (manque d'eau dans le bras du moulin pour le lavoir, danger en cas d'incendie.)
15000f de frais de procédure. Abandon de la procédure en 1950.

- Versement de 250f / jour aux hommes ayant creusé le canal du moulin pour amener l'eau au lavoir.

Affouages – forêt

- 1878: vente des portions des 29 affouagistes n'ayant pas acquitté leur taxe (vente à la criée), ceux-ci devant payer en plus 5 centimes de taxes par franc. Les bois des affouagistes n'ayant pas été rentrés le 1er août étaient aussi vendus à la criée par la commune.

- 1880: Demande d'autorisation pour vendre 1/4 de la réserve pour le remboursement de la dette de guerre de 22000f (bon moment, pénurie de bois)

- 1881: demande renouvelée, puis accordée

- 1894: 1000 frênes sont achetés pour être repiqués en forêt

- 1910: le salaire du garde-forestier est augmenté: 1, 85 f par ha et par an, soit 198f au lieu de 155f, mais pas au brigadier

- 1914 à 1919: droit de chasse annulé

- 1949: il y a 57 affouagistes au village

- 1952: vente de 5 tilleuls détournés par le garde-forestier

- demande d'autorisation d'exploitation des arbres déracinés par la tempête du 13/12/52

Puits:

- 1911: Projet de création d'un puits dans les champs. Achat (30f) dans les « pièces devant » à Mr Chottin.

- 1912: Mauvaise analyse bactériologique de l'eau, car le puits est resté ouvert plusieurs mois. Nécessité de le couvrir et de le munir d'une pompe. Refaire une analyse. Si elle s'avère encore non conforme pour l'alimentation, elle servira au bétail et à l'arrosage.

- 1955: Achat de pompes pour les puits: 2 puits gelés sur les 3 et pompes fracturées suite au gel à -30°

- 1960: Plus de tas de fumier dans les rues (changement des places avec technicien du génie rural), car les infiltrations ont causé une épidémie de typhoïde.

Adduction d'eau

- 1953: Renseignement pris pour adduction d'eau

- 1956: Forage de puits destinés à l'alimentation de l'adduction d'eau (1 000 000f remboursés en 30 ans).

Demande de subventions à l'Etat et au génie rural. Convention de vente d'eau avec St Germain.

- 1962: Enquête d'utilité publique pour l'adduction d'eau. Achat de machines élévatoires et machines pour la stérilisation de l'eau. Achat de compteurs (emprunt de 30 000 NF sur 30 ans à 5,25%)

- 1963: Installation de l'eau potable au robinet. Condamnation des puits

- 1964: Plainte contre un habitant ayant démonté un puits sans autorisation.

DECISIONS IMPORTANTES (SUITE)

Divers:

- 1881– Arrêté municipal fixant à 40m la distance à laquelle les débits de boissons doivent être situés par rapport aux écoles et aux églises
- 1889– Fermeture obligatoire des colombiers du 15 mars au 15 novembre
- 1895– Création d'une caisse départementale de prévoyance contre la mortalité du bétail. Adhésion de la commune. Ce n'est qu'en 1912 qu'une caisse de prévoyance contre la grêle verra le jour
- 1900– Interdiction d'emmener aux abreuvoirs (même la nuit) le bétail atteint de la pierre charbonneuse ou « sang de rate »
- 1907– Interdiction d'ouvrir de nouveaux débits de boisson (lutte antialcoolique)
- 1912– Malgré les réserves du conseil municipal, création d'un champ de tir au Val de l'âne . Danger pour la fréquentation de la forêt(affouages) et bois abîmé
- 1913– Achat d'un clos pour enfouir le bétail mort
- 1918– Ugny devient Ugny-sur-Meuse, pour le différencier d'Ugny en Mte et Mlle
- 1920– inauguration du monument aux morts:
10h: service funèbre – 13h30: réception en mairie (conseil général, maires d'Ourches, de St Germain, Vaucouleurs) - 14h30: bénédiction du monument, Marseillaise chantée par les enfants, vin d'honneur.
Achat d'arbustes en 1946 pour l'entourer
- 1922– Concessions perpétuelles gratuites pour les soldats morts pour la France
- 1927– Organisation d'un service d'autobus Pagny, Ourches, Rigny, Chalaines, Vaucouleurs
- 1935– Demande du maintien de l'échange pain contre blé qui se pratiquait avant la guerre (malgré l'avis défavorable des boulangers)
- 1939– Demande d'organisation de battues aux sangliers (dégâts importants)
- 1945– Demande du maintien de la Justice de Paix à Vaucouleurs
- 1949– Demande le concours du service des Ponts et Chaussées pour l'entretien des voies urbaines et rurales
- 1954– En échange de l'entretien du monument aux morts et des travaux de propreté des rues et canivaux, gratuité de l'herbe des chemins
- 1958– Achat d'une balayeuse
- 1963– Adhésion au syndicat intercommunal à vocations multiples
- 1966– Accord pour la construction du CEG
- 1968– réfection des rues
- 1969– Suppression du droit de « vaine-pâturage »
- 1972– Refus de fusion avec St Germain. Projet de fusion avec les 2 Rigny qui sera abandonné
- 1973– Création d'un service de ramassage des ordures

DECISIONS IMPORTANTES (suite et fin)

Téléphone

- 1926– Avance de 17 150 f de la commune aux PTT pour installation du réseau téléphonique
 - Installation d'une cabine téléphonique (prêt de 1000f d'un particulier sans intérêt)
 - Vote de la somme de 150 f pour traitement du gérant
- 1947– Déplacement de la cabine téléphonique (au café Antoine)
- 1981– Suppression de la cabine et remplacement par cabine France Télécom sans opérateur

Electricité

- 1909– Avis favorable à la réalisation de distribution d'électricité
- 1911– Autorisation à la Société Electrique du Toulois à Foug de placer des lignes électriques sur la commune, « *à leurs risques et périls* ». Etablissement de ces lignes la même année et distribution de l'électricité dans les maisons, les rues, l'école
- 1957– Passage du 115v au 220v
- 1958– Extension et renforcement du réseau électrique jusqu'au passage à niveau
- 1973– Aménagement de l'éclairage public (9 lampes au sodium de 90w sur la route, 15 à ballon fluorescent 125w dans les rues) = 27 000 f

Aides et subventions (souvent à des mouvements patriotiques ou d'entr'aide)

- 1886– 2 f participation à l'édification d'un monument Jacques Anjoult (célèbre agriculteur)
40 f à Mr Autré qui a logé l'instituteur pendant les travaux à l'école
- 1899– 5 f pour le monument « *aux enfants de la Meuse* »
- 1902– 10 f ligue contre la tuberculose
20 f au profit des « *malheureux compatriotes de la Martinique* » (éruption volcan)
- 1907– 10 f souscription communale pour l'œuvre de Mr Kouraki
- 1909– 10 f secours aux victimes d'une catastrophe en Italie (inondations)
15 f pour le monument au général Colson à St Aubin
- 1912– 70 f pour le mouvement patriotique de l'aviation à Commercy
- 25 f Ugny devient membre honoraire de la Mutualité Scolaire de Vaucouleurs
- 1919– 30 f pour les mutilés de guerre
- 1922– 50 f pour l'érection de l'arc de triomphe de la Voie Sacrée
- 1923– 50 f pour les laboratoires français
- 1928– 50 f pour la construction de l'Ossuaire de Douaumont
- 1937– 10 f pour la Mutuelle des percepteurs
- 1944– 700 f pour le livret des prisonniers
- 1945– 5 600 f pour l'achat de 7 cercueils pour les aviateurs anglais tués à Ugny
1 000f pour l'Harmonie municipale de Vaucouleurs
- 1953 – 500 f pour l'orphelinat de la gendarmerie

LES 3 GUERRES –1870 – 1914/18 – 1939/45

Guerre de 1870

En 1877, il reste 1877, il reste 22 000 f de dommages de guerre, qu'il faut rembourser au plus tard en 1884. C'est une somme énorme que tous les habitants devront rembourser à l'Allemagne puisque Napoléon III a perdu la guerre à Sedan en 1870.

Des alsaciens, fuyant l'invasion et ne voulant pas devenir allemands s'installent dans l'Est de la France (y compris à Ugny)

Guerre de 1914/18

1912- (avant la déclaration de guerre!), création d'un champ de tir au Val de l'âne

1914– frais occasionnés par le service de garde des voies de communication (200 journées d'hommes, éclairage du poste, paille pour les chevaux)

1915– - Paiement des réquisitions faites par l'autorité militaire (bétail, nourriture)

- Exemption de paiement pour la location des pâtis communaux n'ayant pas été exploités suite à la guerre
- Réquisition du Jadinot et de la Prêle par l'autorité militaire pour les chevaux
- Bois de chauffage fourni aux troupes en cantonnement, donc nécessité d'utiliser du bois de la réserve pour les habitants
- Logement des troupes du 5 avril au 4 octobre

10 Morts pour la France: MARC Lucien, MAZELIN Maurice, POUSSEUR Georges, BOUR Louis, LALLEMAND Albert, MOUROT Gaston, ROUSSELOT Emile, TILLY Félix, CLAUDE Marcel, CHOTTIN Camille

Guerre 1939/45

Déjà en 1935, le conseil municipal pense qu'il est inutile des creuser des tranchées contre les attaques aériennes. Utilisation du « *chemin creux* »

1942– Réparation de l'église avec les dommages de guerre

1945– Crédit de 5 600 f pour fourniture de 7 cercueils pour les 7 aviateurs tués au-dessus d'Ugny

1951– Cession à l'Etat britannique d'une parcelle de 20 m² pour les tombes des aviateurs. Ces tombes sont entretenues et fleuries par la municipalité

2 Morts en 1940: MOUROT Fernand (mort pour la France) - MAZELIN Lucie (assassinée par un SS à Ugny)

100 ans de maires et adjoints (1877 à 1977)

1877: 300 habitants dans le village

1977: 106 habitants dans le village

<u>Dates</u>	<u>Maire</u>	<u>Adjoint</u>
1877	MARC François	-
1878	MARC François	FLORENTIN Eugène
1881	POIRSON Claude	GAILLOTTE Jules
1884	POIRSON Claude	GAILLOTTE Jules
1888	POIRSON Claude	RICHELOT Laurent
1891	RICHELOT Laurent	CLAUDE Victor
1892	RICHELOT Laurent	CLAUDE Victor
1896	RICHELOT Laurent	GILBERT Justin
1900	RICHELOT Laurent	CLAUDE Victor
1901	MARC Achille	GUILLAUME Max
1904	MARC Laurent	MADOT Henri
1908	CLAUDE Victor	GILBERT Justin
1912	CLAUDE Victor	GILBERT Justin
14/11/1919	Démission du maire	
10/12/1919	MARC Achille	GILBERT Justin
18/5/1922	MARC Pol (démission) MADOT Henri (démission) MENUDIER Alphonse (démission)	
20/6/1922	GILBERT Justin	MARC Pol
1925	MARC Pol	GILBERT Georges
1929	MARC Pol	GILBERT Georges
1935	MARC Pol	GILBERT Georges
1941/1942	PRETAGUT Marcel (interim)	
1944	Démission PRETAGUT Marcel Remplacé par GILBERT Georges	
06/03/1945	Démission GILBERT Georges par solidarité avec Marc Pol démissionnaire	
18/05/1945	MARC Anna Mr Marc Pol est autorisé à assister aux ré- unions du conseil municipal en qualité de se- crétaire personnel du maire	FLORENTIN Lucien
1947	MARC Anna	FLORENTIN Lucien
1951	MARC Pol	FLORENTIN Lucien
1953	MARC Pol	FLORENTIN Lucien
1957	FLORENTIN Lucien	VINCENOT Fernand
1959	FLORENTIN Lucien	VINCENOT Fernand
1965	FLORENTIN Lucien	PRETAGUT Fernand
1971	FLORENTIN Lucien	PRETAGUT Fernand
1977	PRETAGUT Albert	RICHARD Robert